



Retention permis de conduire

Par **capraro5**, le **21/03/2011 à 11:25**

Bonjour,
J'ai fait l'objet d'un avis de retention de permis de conduire suite à un état d'ivresse.
Ce document, photocopié, et rempli à la main sur place pour mes informations personnelles, contient dans la rubrique "cloture", cette phrase déjà imprimée par pc : Le conducteur reconnaît avoir reçu la notification de la retention de son permis de conduire et de l'interdiction de conduire effective à compter du 26/09/2010 à 09h55.
Or mon contrôle date du 20/03/2011.
Peut-il s'agir d'un vice de procédure ???

Par **Tisuisse**, le **21/03/2011 à 19:55**

Bonjour,
Réponse : non, car ce n'est qu'un avis de rétention, pas un procès verbal de constatation de l'infraction.